

**L'IESHA** a été créé en 1980, à l'initiative d'un groupe de parents ayant des enfants atteints de surdit , soutenu par l'Association D partementale des PEP 15, avec comme objectif la possibilit  de scolariser en primaire des enfants sourds.

L'ouverture a  t  officialis e en septembre 1983, avec un agr ment pour 6 enfants handicap s auditifs,  g s de 5   12 ans. Cet agr ment sera port    8 places en juin 1986, pour des enfants  g s de 5   13 ans et 9 mois.

En septembre 2005, l'agr ment est modifi  pour que l' tablissement puisse accueillir deux enfants souffrant de Troubles Complexes du Langage, sans modification de l'effectif total.

En septembre 2008, pour faire face   l' volution des demandes de la MDPH, l'association sollicite une augmentation du nombre de places agr e es, demande qui re oit un avis favorable.

Depuis septembre 2009, l'IESHA est en capacit  d'accueillir 10 enfants.

L'IESHA accueille donc 10 enfants et adolescents sourds, malentendants et / ou atteints de Troubles Complexes du Langage.

Il est install  dans les locaux de l' cole publique des Alouettes   Aurillac.

L'IESHA est un  tablissement sp cialis  proposant un accompagnement dans trois domaines

- P dagogique
- Educatif
- Sanitaire

Il n'y a pas actuellement d'internat.

Ses missions :

- Permettre aux enfants accueillis de poursuivre harmonieusement leur  volution psycho-sociale, de d velopper leurs capacit s et comp tences.
- Permettre l'acquisition de l'autonomie et l'int gration sociale des enfants et adolescents.
- Favoriser l' panouissement personnel des enfants et adolescents, en acceptant et en d passant la situation de handicap.

Cadre juridique :

L'IESHA r pond   la loi d'orientation de 1975, aux d crets 88 423 du 24/08//1988 « annexe 24 quater » et 92 113 du 08/10/1992 en application de la loi 91 73 du 18/01/1991.

La structure a  t  reconnue par arr t  pr fectoral du 03/03/1983.

Les grands axes du projet d' tablissement sont :

Favoriser le d veloppement d' l ves communicant, maitrisant le fran ais oral,  crit et/ou la langue des signes.

D velopper l'autonomie, la conscience de soi et la construction de l'identit , favoriser un d veloppement psycho affectif harmonieux.

Favoriser l'acc s   toutes les formes de culture.

D velopper l'implication des  l ves dans leurs apprentissages scolaires pour permettre l'acquisition des piliers du socle commun.

Favoriser les comp tences psychoaffectives et sociales permettant l'inclusion scolaire et l'insertion sociale.

Ethique institutionnelle (Projet associatif AD PEP15 2014-2019 :

Agir pour une  mancipation permettant l'acc s de toutes et de tous,   l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).

Ce qui peut se d velopper en :

- Agir pour le droit et l'acc s de tous   l' ducation,   la culture,   la sant ,   la vie sociale, au travail, aux loisirs ...
- Agir pour que toutes et tous soient reconnus comme des  gaux.